



Paris, le 19 septembre 2023

La section Golf de l'ASC BNP Paribas Paris a acquis auprès du golf de Bussy-Guermantes **2 droits de jeu non nominatifs** jusqu'au 31 décembre 2023 et propose à ses adhérents de jouer sur le golf moyennant une participation de 15€ en semaine et 25€ le week-end et les jours fériés.

DROITS DE JEU NON NOMINATIFS SUR LE GOLF DE BUSSY-GUERMANTES

Promenade des Golfeurs
77600 Bussy Saint Georges

Tél. : 01 64 66 00 00

<http://www.golfbussyguermantes.com>

Conditions

Pour pouvoir profiter des droits de jeu non nominatifs, le joueur doit

- Etre adhérent à l'ASC BNP Paribas Paris.
- Etre inscrit à la section Golf.
- Etre en mode de paiement 'par prélèvement' (avoir fourni une autorisation de prélèvement).

Procédures

Le membre de l'ASC BNP Paribas Paris réserve son ou ses départs directement au golf en précisant que la réservation est à faire dans le cadre des droits de jeu non nominatifs réservés à la section Golf de l'ASC BNP Paribas Paris. Le golf indique alors si les droits de jeu sont libres pour le jour souhaité et enregistre la réservation.

Lors de son passage sur le golf, après justification de son appartenance à l'ASC BNP Paribas (carte d'adhérent ASC BNP Paribas Paris ou licence FFGolf avec rattachement au club ASC BNP Paribas Paris - Club N° 0169), le joueur remplit et signe la feuille d'émargement prévue à cet effet en indiquant : Nom, Prénom, N° de carte ASC et signature.

En fin de mois sur la base du relevé communiqué par le golf à la section Golf, l'ASC BNP Paribas Paris débite (selon l'autorisation de prélèvement) le membre de :

- 15€ pour un passage en semaine.
- 25€ pour un passage en week-end et jours fériés.

A noter :

- Il n'est pas possible de réserver pour une date au-delà de J+7.
- Dans le cas où un joueur réserve un départ mais n'honore pas sa réservation sans en prévenir préalablement le golf, l'ASC BNP Paribas Paris section Golf débitera le membre de 20€ au motif de réservation sans annulation.
- Le nombre de droits de jeu est plafonné à 20 passages par an. Au-delà, le joueur n'est plus prioritaire.



Informations complémentaires

L'ASC BNP Paribas Paris section Golf dispose de 2 droits de jeu quotidiens. Dans le cas où ces droits de jeux sont déjà réservés, le golf de Bussy-Guermantes accorde aux joueurs supplémentaires une remise de 20% sur les green-fees. Ces green-fees supplémentaires à tarif préférentiel sont à payer directement au golf.

En cas de compétition homologuée par la FFGolf le jour de la venue du joueur au golf et si il y participe, le membre peut utiliser le droit de jeu non nominatif (si disponible) pour régler le green-fee, mais doit régler directement au golf le droit de compétition supplémentaire.

Le droit de jeu, lui sera prélevé par l'ASC selon les modalités décrites ci-dessus.

Obligations des adhérents

Pour honorer les accords que nous avons avec le golf de Bussy-Guermantes, le membre de l'ASC BNP Paribas Paris section Golf doit se conformer au règlement en vigueur du golf et respecter les principes suivants :

- Annuler une réservation afin d'éviter de bloquer un départ qui ne sera pas honoré.
- Respecter le règlement intérieur du golf.
- Respecter les règles officielles de golf et l'étiquette.
- Se plier aux consignes qui pourraient être données à l'accueil (information sur les traitements, règles de sécurité en cas d'orages...).
- Prendre contact à l'avance avec le secrétariat du golf pour réserver son départ et s'assurer de la disponibilité du parcours.
- Avoir renouvelé sa licence FFGolf. Dans le cas contraire, l'adhérent devra prendre une licence à la journée.
- Se présenter au secrétariat avant de prendre son départ pour être enregistré et remplir la feuille d'émargement.
- Présenter un titre justifiant son identité.

Pour toute demande d'information complémentaire, merci de nous contacter par mail à ascparisgolf@gmail.com ou sur le site de l'ASC Paris Golf <https://ascparisgolf.com>

Bureau de la section Golf de l'ASC BNP Paribas Paris

- Pascal Lloberes
- Jean-Marie De Puertas
- Laurent Lefebvre